

# ARRÊTÉ

du 13 novembre 2019

## proclamant les résultats de l'élection au Conseil des États du 10 novembre 2019 (2<sup>e</sup> tour de scrutin)

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'arrêté de convocation du 22 mai 2019

vu les procès-verbaux communaux

vu le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

**Article premier.** – Les résultats de l'élection sont les suivants :

Canton de : Vaud

Electeurs inscrits : 433'075

Cartes de vote reçues : 163'010

Statut complet	Validés	Total
PV de bureaux	315	315
PV communaux	309	309

BULLETINS	Rentrés	162'848
	Nuls	2'219
	Valables (dont blancs)*	160'629
	Blancs	1'214

Majorité absolue	80'315
Taux de participation	37.60 %

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Français Olivier	86'380	53.78 %	Élu
Thorens Goumaz Adèle	83'060	51.71 %	Élue
Marra Ada	76'219	47.45 %	Non élue

**Art. 2.** – En conséquence, M. Olivier Français et Mme Adèle Thorens Goumaz sont proclamés élus.

**Art. 3.** – Les réclamations au sujet de la régularité et de la validité de cette élection doivent être adressées au Secrétariat général du Grand Conseil, par mémoire motivé et sous pli recommandé, dans un délai expirant le 18 novembre 2019.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" et communiqué au Secrétariat du Conseil des Etats.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 novembre 2019.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*